

## La formation aux chariots automoteurs à conducteur porté : CACES (catégorie de 1 à 6)

Ref : PMGT300440



3 jours

### Cible :

- Toute personne étant amenée à conduire un chariot de manutention automoteur.

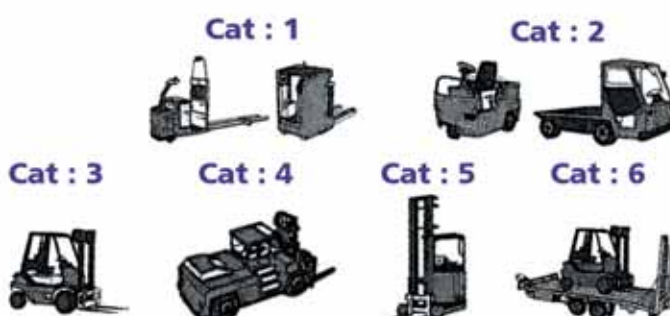
### Objectifs :

- Délivrer le CACES pour être en conformité avec la législation sur la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- Promouvoir la sécurité dans la pratique au quotidien.
- Test CACES.

### Contenu :

- La législation.
- Les responsabilités du conducteur.
- La sécurité.
- Les vérifications.
- Formation pratique.

Durée de validité du CACES : 5 ans



## La formation Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) : CACES Nacelle CAT A ou B

Ref : PMGT311339



3 jours

### Cible :

- Toute personne appelée à conduire une PEMP en permanence ou occasionnellement dans le cadre de son travail.

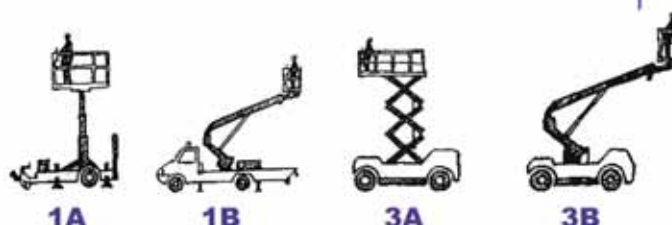
### Objectifs :

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire les plates-formes élévatrices mobiles de personnes en toute sécurité.
- Préparer les participants à obtenir leur CACES.
- Test CACES.

### Contenu :

- La réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale.
- Classifications et technologie.
- Les risques résiduels de la PEMP.
- Sécurité.
- Exercices pratiques.

Durée de validité du CACES : 5 ans



## Conduite en sécurité des ponts roulants : pontiers et élingeurs

Ref : M2012



2 jours

### Cible :

- Toute personne amenée à manutentionner des charges en utilisant des ponts roulants, élingues ou autres matériels de levage.

### Objectifs :

- Maîtriser la conduite des ponts roulants et les techniques d'élingage.
- Intégrer la prévention à la manutention des charges.

### Contenu :

- Réglementation et mesures de sécurité d'utilisation.
- Statistiques d'accidents.
- Rôle du pontier et élingueur.
- Présentation des ponts roulants, des élingues et accessoires.
- Vérifications journalières.
- Angles et modes d'élingage.
- Détermination des points d'accrochage.



## Engins de chantier - (R 372) CACES catégorie de 1 à 10

Ref : PMGT311338



### Cible :

- Personne conduisant ou ayant conduit des engins de chantier.

### Objectifs :

- Etre capable de maîtriser les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des engins de chantier, tant sur le plan théorique que pratique (R.372 modifiée).
- Test CACES

### Contenu :

- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins.
- Règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins.
- Technologie de l'engin.
- Opération de prise / et de fin de poste.
- Règles de sécurité spécifiques à l'engin de chantier utilisé.
- Travaux sur chantier et travaux pratiques.
- Opérations de chargement / déchargement sur remorque pour les engins de catégorie 1.
- Evaluation de l'action.

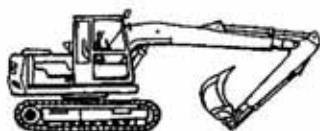
Durée de validité du CACES : 10 ans



cat 1



cat 8



cat 2



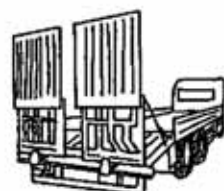
cat 9



cat 3



cat 4



cat 10

## Grue auxiliaire de chargement (R 372) CACES avec et sans télécommande



3 jours

### Cible :

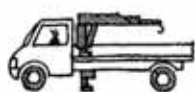
- Conducteur de véhicules équipés d'une grue auxiliaire de chargement.

### Objectif :

- Etre capable de maîtriser les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des grues auxiliaires, tant sur le plan théorique que pratique (R. 372).

### Contenu :

- Réglementation relative aux grues auxiliaires de chargement.
- Technologie.
- Règles d'utilisation et de conduite.
- Les notions d'élingage.
- Les entreprises extérieures intervenantes (décret du 20/02/1992).
- Exercices pratiques.



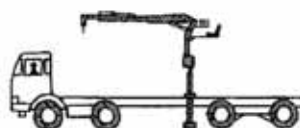
Potence



Derrière cabine



Derrière porteur



En position intermédiaire



Montage roulant

136

## Grue mobile



3 jours

### Cible :

- Tout opérateur ayant déjà piloté une grue mobile.

### Objectif :

- Etre capable de maîtriser les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des grues mobiles tant sur le plan théorique que pratique.

### Contenu :

- Réglementation.
- Le conducteur.
- Technologie des grues mobiles.
- Sécurité.